ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS
Liberté
Égalité
Fraternité

Inspecteur d'académie
Inspecteur pédagogique régional
d'arts plastiques

L'évaluation en arts plastiques : au service de l'accompagnement formatif des élèves et de moyennes représentatives

Document visant à accompagner l'évaluation portée, notamment auprès des élèves de 3ème.

« Art. 6. -Le diplôme national du brevet est décerné aux candidats mentionnés à l'article 3 ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20. **Cette moyenne résulte de la moyenne des moyennes annuelles attribuées dans chacun des enseignements obligatoires** à hauteur de 40 % du résultat final ajoutée à la moyenne des notes obtenues aux épreuves d'un examen à hauteur de 60 % du résultat final.

« **une commission d'harmonisation** [académique] prend connaissance des résultats annuels de l'élève au titre des enseignements faisant l'objet d'un contrôle continu. **Elle procède si nécessaire à leur harmonisation** en tenant compte notamment des éléments statistiques portant sur les résultats de l'établissement d'inscription des candidats au cours de deux dernières sessions, respectant l'anonymat des candidats et de leur établissement d'inscription, qui sont mis à la disposition de la commission. »

Extraits de l'arrêté du 10 avril 2025 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet.
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051451951

« **Dans le cadre des enseignements de la classe de troisième,** l'évaluation du niveau des élèves, en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, est menée dans les différentes situations d'apprentissage qui sollicitent la mémorisation, l'application et le réinvestissement. Par des activités écrites ou orales, individuelles ou collectives, **les professeurs évaluent en attribuant une note de 0 à 20.** »

« Au collège, pour la prise en compte des acquis de la classe de troisième, **les équipes pédagogiques sous la responsabilité du chef d'établissement, veillent à la représentativité des évaluations** dans le cours ordinaire des enseignements, **notamment dans le cadre d'une concertation menée au sein des conseils d'enseignements et du conseil pédagogique** ».

Extraits de la note de service du 2 septembre 2025, parût au Bulletin officiel n° 33 du 4 septembre 2025.
https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo33/MENE2515977N

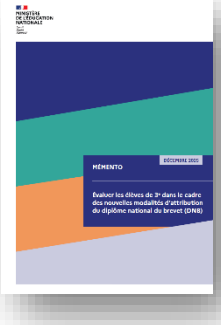

Clarifier le contrat pédagogique de l'évaluation
L'élève s'engage mieux dans une évaluation quand il comprend en quoi elle consiste : objectifs à atteindre, outils à disposition, critères de réussite, place dans le calcul de la moyenne. En amont de l'évaluation, il importe donc de définir des critères de réussite compréhensibles par tous les élèves, et de les expliciter systématiquement de manière à ce qu'ils se les approprient.
Évaluer régulièrement au fil des apprentissages
Une évaluation régulière effectuée pendant les apprentissages conduit à de meilleures performances des élèves. Préférable à une évaluation menée uniquement en fin d'apprentissage, l'évaluation régulière permet à l'élève de corriger ses erreurs au fur et à mesure de ses activités, de mieux comprendre ce qui est attendu de lui, de réactiver les connaissances qu'il a acquises.

Extrait, p.5, MÉMENTO Évaluer les élèves de 3e dans le cadre des nouvelles modalités d'attribution du diplôme national du brevet (DNB).
https://eduscol.education.fr/713/modalites-d-attribution-du-diplome-national-du-brevet

Principes communs pour l'enseignement des arts plastiques

En l'absence de partie spécifiquement dédiée à l'évaluation, dans les programmes d'enseignement d'arts plastiques en vigueur, l'extrait des **projets*** des nouveaux programmes d'arts plastiques et d'histoire des arts, cycle 4, reprend les mêmes éléments et le même esprit que ceux déclinés dans les programmes actuels d'enseignement d'arts plastiques de lycée.

** parution en juillet 202, par le conseil supérieur des programmes et qui n'engage pour l'heure pas l'Education Nationale, puisqu'encore sujet à consultation.*

« ***Évaluation des apprentissages.*** *Au collège, et dans la continuité de l'école primaire, l'évaluation sert les apprentissages. Elle relève de la responsabilité du professeur d'arts plastiques. Elle lui permet de recueillir des informations utiles aux élèves comme à la régulation de son enseignement. Partie intégrante de l'action pédagogique, l'évaluation n'est ni un élément ajouté a posteriori ni uniquement située en conclusion des séquences pédagogiques. D'une part, elle contribue à identifier des ressources et des moyens efficaces dans l'objectif de faire progresser et réussir chaque élève. Dans cette dynamique à visée formatrice et émancipatrice, chacun doit pouvoir se situer, étape par étape, dans ses acquisitions et identifier ses marges de progrès. De la sorte, sous ses différentes formes et en particulier formative, l'évaluation aide les élèves à traiter, résoudre et comprendre des problèmes plastiques et artistiques de plus en plus complexes. À cette fin, le professeur les initie également à l'auto-évaluation et aux co-évaluations. D'autre part, l'évaluation vise à prendre la mesure, de manière progressive et objectivée, des acquis visés et observables. Tout au long de l'année scolaire, le professeur veille donc à construire des repères connus par les élèves et utiles à l'établissement de bilans périodiques qui incarnent la dimension sommative de la conduite de l'évaluation. Il mobilise des éléments efficients pour proposer à la classe et à chaque élève une analyse de sa situation. Dans ces dynamiques complémentaires (diagnostique, formative et sommative) l'évaluation contribue également à développer le recul critique. Pour toutes ces approches, le professeur se dote d'outils efficaces et souples dans leurs usages. Eu égard à ses visées et au temps dédié à cet enseignement, l'introduction d'un parcours d'histoire des arts ne conduit pas à la mise en œuvre d'un contrôle spécifique et strictement sommatif des connaissances (du type : questionnaire, interrogation écrite ou orale).* »

Alain Murschel, IA-IPR d'arts plastiques de l'académie d'Orléans-Tours

Ce qu'il faut retenir :

- L'évaluation **a vocation à faire progresser, réussir et émanciper** l'élève.
- L'enseignant a **la responsabilité** de mener une évaluation **au service des apprentissages** : définir et **établir** ce qui relève d'une évaluation diagnostique, formative, sommative et certificative.
- Le recueil d'informations, l'identification de ressources et de moyens conduisent à **réguler le projet d'enseignement mené** et à **développer le recul critique** de l'enseignant.
- **A visée formative**, l'évaluation **accompagne le temps d'apprentissage en s'y insérant régulièrement** et ne se limite pas à le conclure.
- **A visée certificative**, l'évaluation doit **s'appuyer d'indicateurs significatifs** pour être véritablement représentative lors de bilans et de fins de périodes menés, de construction de la moyenne.
- L'évaluation certificative périodique et de fin de cycle doivent **reposer sur l'ensemble des composantes disciplinaires** garantes de l'articulation pratique-culture.

Pour cela, il faut donc :

- **Rendre l'évaluation objective et très explicite** à l'élève, en amont et **sur des temps dédiés/opportuns** au fil des apprentissages, afin qu'il **identifie clairement les compétences travaillées/évaluées** (sorte de contrat passé).
- **Mettre à disposition des outils d' (auto/co)évaluation et des modalités**, souples et efficaces, permettant à l'élève d'**avoir des repères de positionnement et de progressivité connus de tous,** afin qu'il puisse **se situer dans ses acquis et marges de progrès possibles.**
- **Etablir et réitérer** des temps d'évaluation **sur de mêmes objectifs et compétences travaillés**, mais **dans des situations variées**, afin de *« prendre la mesure »* **en appui de plusieurs données** (positionnements grilles de compétences, évaluation chiffrée, score, …).
- **Relever et retenir de l'éventail des données recueillies** (positionnement du niveau des acquis, notes, …) **ce qui caractérise** *in fine* et **sur l'ensemble des composantes disciplinaires attendues** (pratique-culture indissociée)**, <u>le profil objectivé</u> de l'élève** à ce stade de la formation.

Principes versant lycée transférables versant collège :

« **les enseignants doivent désormais proposer,** chaque année du cycle terminal suivie par l'élève, **une note certificative de contrôle continu intervenant dans le calcul de la moyenne générale** pour l'obtention du baccalauréat ».

« **L'évaluation régulière**, dont découle la note de bulletin, parce qu'elle contribue également à la note certificative du contrôle continu, est en conséquence attentive à **garantir ces équilibres comme la visibilité des connaissances et des compétences pratiques et culturelles évaluées** ».

« [Nos] **compétences** [disciplinaires] permettent opportunément **de contribuer à construire, puis à justifier la note certificative de contrôle continu.** […] Elles **constituent des repères communs institutionnellement légitimes** pour un travail d'harmonisation. […] **Les compétences travaillées comme les attendus de fin de cycle** sont ainsi **les références principales qui structurent l'évaluation** des élèves comme les bilans de ses acquis. Une telle démarche permet in fine de renseigner le livret scolaire en pleine cohérence avec la moyenne des évaluations trimestrielles ».

« Dans des moments, de fait plus ponctuels, et dans des intervalles **nécessairement réguliers**, elle [l'évaluation] est également sommative, visant alors à apprécier les connaissances acquises et la maîtrise des compétences permettant de les mobiliser. La détermination de la note du bulletin, si elle prend en compte la complémentarité de ces deux approches, **doit être fondée sur des éléments connus et explicités en amont** ».

« **La note certificative de contrôle continu étant l'expression de la synthèse des notes de bulletin**, celles-ci sont construites sur les principes suivants :

- **Les compétences travaillées des programmes sont le cadre de référence pour situer les progrès et les acquis de chaque élève** et pour, quand de besoin, réguler ou harmoniser au-delà de la classe comme de l'établissement. Sur cette trame, les professeurs formalisent les informations **issues de l'évaluation des apprentissages**. Ce principe s'applique tant au niveau des bilans périodiques et des supports qui les expriment qu'à celui de la construction des notes de bulletin.

- Les connaissances, les compétences et les savoir-faire travaillés sont **observés selon diverses modalités et situations** afin que soit recueillie une pluralité d'informations pour objectiver les acquis comme : des positionnements par compétences, une notation chiffrée, une évaluation par le professeur seul et une autoévaluation des élèves régulée par l'enseignant, des phases évaluatives dans l'accompagnement des activités, des bilans ponctuels, etc. **On privilégie la prise en compte des évaluations sommatives même si les évaluations conduites en cours de formation peuvent aussi entrer dans le contrôle continu** : selon le contexte d'enseignement et la stratégie pédagogique de l'enseignant, **certaines peuvent être ponctuellement privilégiées ou dédiées, dès lors que les élèves en sont informés.**

- Le poids des composantes de l'évaluation doit être respecté […] **les composantes de la pratique et la culture artistiques** […]

- L'usage des situations du type [devoir écrit] doit être raisonné pour l'enseignement […] On sera cependant attentif à éviter que l'évaluation sommative ne repose que sur cette seule approche. »

Extraits de la partie Arts plastiques (option/spécialité), p.57 / p. 61-62 du ***Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves au lycée général et technologique.*** Un cadre de référence pour une évaluation équitable, explicite et au service des apprentissages, produit par l'Inspection générale en 2023. https://eduscol.education.fr/media/5470/download

Exemples d'outils de transférabilité compétences-notes / notes-compétences :

Autres ressources et fiches Eduscol : https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique467

Partir du tableau des compétences et possibilité de détailler les objectifs visés en lien au projet mené.

Ne pas se contraindre à une approche additionnelle, mais rester ouvert à raisonner une logique de moyenne représentative du PROFIL de l'élève, par ajustements et relevés d'éléments objectivés et significatifs.

Projet/ séquence :														
Nom / Prénom :														
Composantes	Compétence(s) travaillée(s)	Degré de maîtrise												Niveau Note :
		Insuffisant			Moyen			Satisfaisant			Dépassé			
PLASTICIENNE	« Expérimenter, produire, créer : - Exploiter des informations et de la documentation, notamment iconique, pour servir un projet de création »	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	/10		18/20
Je suis capable de :	*... réaliser une production tridimensionnelle citant un événement et intégrant des images (de presse, ...)*													
Utilisation d'un ou plusieurs visuels			1											
Qualité plastique dans l'intégration d'un ou plusieurs visuels			1			2		3		4	5	6		
Rendu volumétrique par l'utilisation du carton			1			2			3		4	5		
Exploitation diversifiée et plastique du matériau carton			1	2		3		4	5	6	7	8		Coef. 3
CULTURELLE	« Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art : - Interroger et situer œuvres et démarches artistiques du point de vue de l'auteur et de celui du spectateur »	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	/10		15/20
Je suis capable de :	*... citer et d'expliciter des démarches artistiques engagées (œuvres, artistes)*													
Planche projet de recherches et présentation de croquis préparatoires légendés			1			2			3			4		
Recherches effectuées et présentation de l'événement choisi				1				2			3			
Présentation (dans carnet/cahier) d'un artiste/une œuvre en lien à ma production plastique					1				2		3			Coef. 1
THEORIQUE	« S'exprimer, analyser sa pratique, celle de ses pairs - établir une relation avec celle des artistes, s'ouvrir à l'altérité : - Dire avec un vocabulaire approprié ce que l'on fait, ressent, imagine, observe, analyse : s'exprimer pour soutenir des intentions artistiques ou une interprétation d'œuvre »													
Je suis capable de :	*...présenter mon projet et d'en faire une restitution face à un groupe/la classe.*													
Présentation orale														
Restitution d'une note d'intention				X										
														Moyenne :
Remarque :	*Production plastique et artistique de qualité et aboutie. Un travail de recherches satisfaisant mais qui aurait pu être investi au même niveau que la réalisation. Enfin, votre aisance dans la réalisation de votre production doit vous encourager maintenant à prendre confiance à l'oral pour parvenir à présenter votre démarche et vos intentions lors d'une prochaine séquence et viser une progression dans votre positionnement trop moyen (et porté ici à titre juste indicatif).*													

L'usage de coefficients différents permet de donner un poids plus important à la pratique.

Variantes de positionnements :

Si les 3 composantes sont toujours bien présentes, elles ne sont nécessairement toutes sujettes à évaluation sommative.

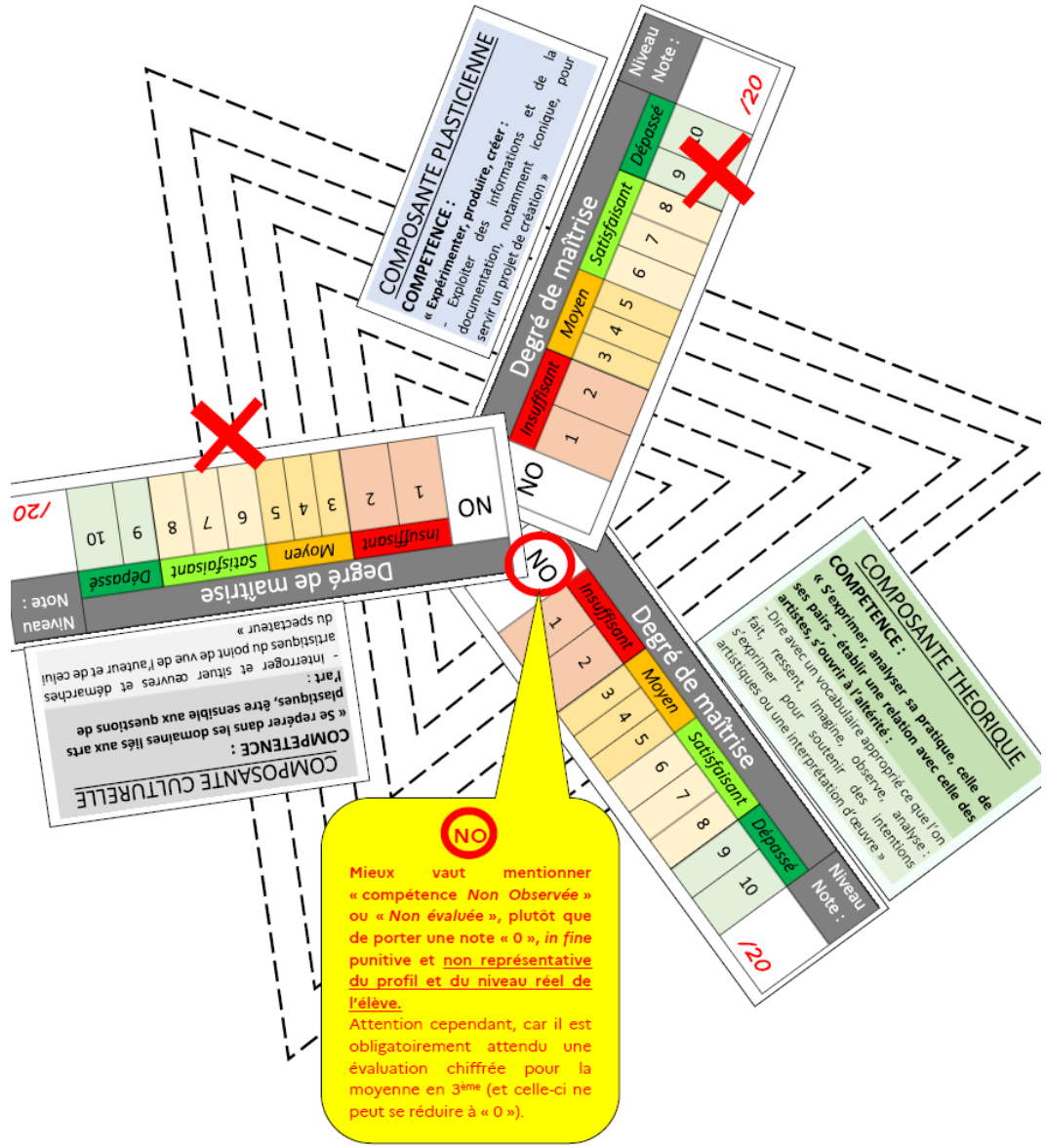

NO

Mieux vaut mentionner « compétence *Non Observée* » ou « *Non évaluée* », plutôt que de porter une note « 0 », *in fine* punitive et non représentative du profil et du niveau réel de l'élève.

Attention cependant, car il est obligatoirement attendu une évaluation chiffrée pour la moyenne en 3ème (et celle-ci ne peut se réduire à « 0 »).

Prise en compte de l'enseignement des arts plastiques dans le contrôle continu et l'obtention du DNB :

Nouvelles modalités d'attribution du DNB, dès la session 2026

Eduscol / Eduscol et **BO bulletin officiel. note de service du 2 septembre 2025.**

- Les élèves ayant suivi un **enseignement facultatif** *(langues et cultures de l'Antiquité, langues et cultures européennes, langues et cultures régionales, découverte professionnelle, chant choral)* ou un enseignement de *langue des signes française* (LSF) bénéficient en outre de l'ajout des points supérieurs à 10 de la moyenne obtenue dans l'un de ces enseignements au total des moyennes (sous réserve que la moyenne de contrôle continu ne dépasse pas 20 sur 20).

- **L'épreuve orale de soutenance** porte sur l'un des objets d'étude abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou sur l'un des projets menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs *(parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle)* suivis par le candidat.

- **Une commission d'harmonisation** des notes de contrôle continu est mise en place dans chaque académie.

- **Mentions** octroyées :
  - « assez bien » si la moyenne du candidat est au moins égale à 12/20
  - « bien » si la moyenne du candidat est au moins égale à 14/20
  - « très bien » si la moyenne du candidat est au moins égale à 16/20
  - « très bien avec les félicitations du jury » si la moyenne du candidat est au moins égale à 18/20.

Alain MURSCHEL, IA-IPR d'arts plastiques de l'académie d'Orléans-Tours ©

avant 2026

CONTROLE CONTINU

50%

Evaluation des 5 grands domaines du socle commun

Domaine 1 : 200 pts
Domaine 2 à 5 : 200 pts

40%

Moyenne des moyennes de toutes les disciplines obligatoires de l'année de 3ème

(Langue vivante étrangère : coef. 2)

Enseignement facultatif : pts supérieurs à la moyenne pris en compte

EPREUVES TERMINALES

50%

5 épreuves :

FRANÇAIS : 100 pts
MATHEMATIQUES : 100 pts
HISTOIRE-GEOGRAPHIE EMC : 50 pts
SCIENCES : 50 pts
ORAL : 100pts

60%

Moyenne /20 des notes obtenues aux 5 épreuves :

FRANCAIS /20 coef. 2

MATHEMATIQUES /20 coef. 2

HISTOIRE-GEOGRAPHIE EMC /20
Epreuve HG : coef. 1,5
Epreuve EMC : coef. 0,5

SCIENCES /20 coef. 2
2 disciplines sur 3 : **physique-chimie, SVT, technologie**

ORAL /20 coef. 2

ATTENDUS

système de notation sur 800 points et 400 pts.

Moyenne finale égale ou supérieure à 10/20